

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 507

présenté par
Mme Rist

à l'amendement n° 479 de M. Touraine

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 2, substituer au mot :

« rémunérations »

les mots :

« rémunération des auxiliaires médicaux en pratique avancée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.